

**Octobre 2018**

## **MS Amlin et le Brexit – Transformer l’incertitude en opportunités**

Il reste approximativement 5 mois jusqu’au départ formel du Royaume-Uni de l’Union européenne (« Brexit »). Nous vous informons donc de certains de nos projets.

Etant donné que nous ne connaissons pas encore les conditions définitive de l’accord du Brexit, nous avons mis au point des solutions sur la base d’un « Brexit dur », à savoir une situation dans laquelle aucun accord ne serait conclu entre le Royaume-Uni et l’UE et où aucune disposition transitoire ne serait en place.

### **Qu’avons-nous fait jusqu’à présent ?**

Comme vous le savez peut-être, nos services d’assurance sont négociés par le biais de deux entités juridiques : Amlin Insurance S.E. (« AISE »), qui gère nos activités en Europe et au Royaume-Uni et MS Amlin Underwriting Limited (« MS AUL »), qui soutient notre présence à la Lloyd’s, aussi bien à Londres qu’à l’étranger.

#### AISE

Afin d’assurer la continuité de la couverture et des services, ainsi que pour soutenir les renouvellements de 2019, nous redomicilierons cette entité depuis le Royaume-Uni vers la Belgique, avec des succursales aux Pays-Bas, en France et au Royaume-Uni.

À compter du mois de janvier 2019, AISE sera agréée et réglementée par la Banque nationale de Belgique et l’Autorité des services et marchés financiers belge. Nous nous attendons donc à conserver tous les passeports existants dans l’ensemble de l’UE/EEE.

Nous avons également saisi l’opportunité, dans le cadre du processus de redomiciliation, de mettre à jour le nom de notre compagnie d’assurance et de la rebaptiser MS Amlin Insurance.SE (« MS AISE »).

#### MS AUL

Nous nous assurons que notre capacité à négocier par le biais de la Lloyd’s est conservée pour les risques situés dans l’UE/EEE et nous accepterons de nouveaux contrats et des renouvellements par le biais de la nouvelle succursale d’assurance de la Lloyd’s, également basée en Belgique, à partir du mois de janvier 2019.

### **Les implications pour vous**

La bonne nouvelle, c’est que sur la base de la législation et des exigences réglementaires actuelles, toutes les relations d’affaires existantes que vous entretenez avec nous peuvent se poursuivre dans l’attente de toute adaptation de souscription lors du renouvellement.

#### Changement de nom d’AISE

En conséquence du changement de nom de notre compagnie d’assurance, il est possible que vous deviez apporter des modifications à vos systèmes et, éventuellement, à tout document émis en notre nom afin de refléter le nouveau nom, adresse enregistrée et numéro de société de MS AISE.

Les coordonnées enregistrées complètes se trouvent ci-dessous.

**MS Amlin Insurance SE | Boulevard Roi Albert-II 37, B-1030 Bruxelles | Tel +32 (0)2 894 70 00 |  
www.msamlin.com**

Assureur agréé par la Banque Nationale de Belgique (BNB) sous le numéro 3092 | RPM Bruxelles –  
TVA BE0644 921 425

Banque : IBAN BE77 2100 0008 6342 - BIC GEBABEBB

Pour les courtiers qui assurent des risques marins auprès de nous, par le biais de MS Amlin Marine N.V. (MS AMNV), vous n'avez rien à modifier puisque les coordonnées de MS AMNV restent identiques.

### **Prochaines étapes**

Si vous avez des questions concernant le Brexit, le déplacement d'AISE à Bruxelles et/ou son changement de nom, cliquez [ici](#).

Si vous souhaitez nous poser une question, veuillez prendre contact avec votre représentant MS Amlin habituel ou nous envoyer un e-mail contenant votre demande à l'adresse [brexit.project@msamlin.com](mailto:brexit.project@msamlin.com).

Le Brexit nous met tous dans une position où l'interprétation de la législation et des exigences réglementaires changent fréquemment et nous continuerons à vous communiquer nos projets et l'évolution de la situation en temps opportun pour vous donner autant de certitude que possible.

Je vous remercie pour votre soutien sans faille et me réjouis de continuer à collaborer avec vous dans les années à venir.

Salutations distinguées,

**Rudy Benmeridja**  
**Country Manager Belgium**